



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Autorité environnementale

Paris, le 19 décembre 2025

Nos réf. : AE/25/1061

N° dossier : 2025-149

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Madame la Directrice générale de l'énergie et du climat

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale
Dossier : Stratégie nationale bas-carbone 3

Conformément à l'article R. 122-17 du Code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 16 décembre 2025 un dossier de demande d'avis, relatif au plan ou programme cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **17 décembre 2025**.

Conformément au IV de l'article R. 122-21 du Code de l'environnement, l'Autorité environnementale formulera son avis dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante :
<https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html>
et vous sera notifié.

Le président de l'Autorité environnementale

Laurent MICHEL



Autorité environnementale